Fredericton, N B
Harriet Irving Library University of New Brunswick
Dept. Public Works of N.B.

DEUX SOUS LE NUMERO

TROISIÈME ANNÉE, No

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 2 MARS 1916

G.-E. DION, Administrateur

CORRESPONDANCE

Tempérance et Bon Sens

Je viens de lire avec chagrin dans le journal l'*Acadien*, Numéro du 15 février, au commencement d'une correspondance signée "Un Vrai Tempérant", la proposition la plus malheureuse et la plus prétentieuse qu'on puisse imaginer. La voici : "Les lois auront beau être des modèles de perfection, inspirées pour le plus grand bien des peuples eux-mêmes, elles ne feront jamais des gens de bien, d'individus mauvais, aux instincts dépravés et sans retenue. Elles n'élèveront pas le niveau social," Oh, la, la ! Il faut espérer, au moins que la loi évangélique sera sauvée du naufrage ! ! !

M. le correspondant aurait dû dire que les lois, par elles-mêmes, sans la liberté humaine, ou sans leur application à la liberté humaine, ne valent rien, ni pour le bien ni pour le mal. Cette humble vérité que tout le monde connait, aurait amplement suffit à l'établissement de sa prétendue thèse. Mais il fallait à M. Tempérant quelque chose de plus flambant de plus fendant, de plus mirobolant, de plus transcendant et beaucoup d'autres ANTS, et pour avoir essayé d'atteindre tous ces ANTS, il a dit une grosse bêtise.

M. Un vrai Tempérant, pense avoir fait une grande découverte, en disant que l'éducation et l'instruction sont absolument nécessaires pour former les peuples. Il y a 5915 ans que tout le monde dit cela, sans que jamais, pendant ce long espace de temps, aucune personne de bon sens ait dit que "les lois ne feront jamais des gens de bien". Pourrait-on jamais condamner plus brutalement (style Tempérant) Dieu et l'humanité toute entière.

M. Tempérant, afin de ne plus jamais répéter cette monstruosité, souvenez-vous que la loi et l'éducation sont tout à fait inséparables. Jamais un seul mot d'instruction ne sera possible, à moins d'une loi pour le soutenir. Preuve : Supposons qu'il vous prenne envie d'éduquer votre GALOPIN. Il faudrait de toute nécessité lui dire : " M. Galopin il exis une loi, qui exige qu'un galopin, sortant du collège, et toisant le monde en fumant la cigarette, lève sa casquette devant son supérieur." Et si vous ne pouviez pas lui prouvez l'existence d'une telle loi, votre galopin aurait le droit de continuer à vous toiser, comme une bûche, à fumer sa cigarette sans lever sa casquette, même en votre présence. D'un autre côté je sais que les lois n'atteignent pas toujours le bien qui est leur but, et le premier exemple que nous en avons a eu lieu dans le Paradis terrestre. Vous savez qu'une bonne loi (si toute fois vous admettez qu'une loi peut être bonne à quelque chose) a été promulguée, défendant à nos premiers parents de manger d'un certain fruit. Vous savez ce qui est arrivé et vous en connaissez les conséquences, et vous en souffrez votre bonne part, puisque les Saints Pères nous disent que par cette désobéissance à la loi, l'intelligence humaine a été beaucoup obscurcie. Mais je vois d'ici votre réponse ; vous allez dire que le grand Jéhovah n'avait pas suffisamment éduqué Adam et Eve, avant de leur faire payer l'amende, et par conséquent qu'Il a commencé là où Il devait finir (style Tempérant).

M. Un vrai Tempérant, je sais que le sujet que vous traitez est de la plus haute importance, mais je doute si fortement de votre sincérité en fait de tempérance, que j'ai mille misère à vous prendre au sérieux. Pourtant j'essaye, car votre article est dangereux et surtout souverainement injuste et j'espère vous le prouver. Dans votre correspondance vous visez et insultez les commissaires des licenses de VOTRE PETITE VILLE d'Edmundston, en les traitant d'insensés et d'illogiques, parcequ'ils ont fait payer l'amende à ceux qui ne suivaient point les règlements de leur license. Ici, je laisse parler quelqu'un plus autorisé que moi, et je vous cite les paroles des Evêques de la Province de Québec réunis en concile : "SONT INDIGNES D'ABSOLUTION CEUX QUI Y ETANT TENUS EX-OFFICIO (par office, par devoir) NEGLIGENT PAR LA CRAINTE, OU PAR QUELQU'AUTRE MOTIF, DE FAIRE PUNIR PAR L'AMENDE OU LA DESTITUTION, LES AUBERGISTES QUI VIOLENT D'UNE MANIERE NOTOIRE, LA LOI REGLANT LEUR TRAFIC." Avez-vous bien lu ces paroles d'Evêques réunis en concile, et approuvées par le Souverain Pontife ? Qu'en pensez-vous ? Qu'en dites-vous, M. Un vrai Tempérant ?

D'ailleurs, ici, dans l'Etat du Maine, prêtres et laïques font payer l'amende, dans la Province de Québec pareillement ; même, il y a quelques années, Mgr Bruchési, Archevêque de Montréal, portait lui-même une plainte contre un aubergiste, qui avait vendu le dimanche et lui faisant payer l'amende. La même chose se pratique au Nouveau Brunswick, même au Madawaska, et personne ne s'en plaint, excepté les vendeurs, les ivrognes et les f. . .

Je regrette d'avoir mis un peu de temps pour répondre à Un vrai Tempérant, car je crains d'avoir affaire à en insensé et un illogique (style Tempérant)

X X X.

Fort Kent, Me.
Fev. le 21, 1916.

P. S.—M. Un vrai Tempérant aurait-il la bonté de nous dire à la prochaine occasion quelle est la différence entre une loi morale et une loi gouvernementale ? En quoi les lois gouvernementales manquent-elles de moralité ?

X X X.

Une Fanfare pour le 165e

Le Capitaine Coyne, adjudant du 165e bataillon, F. E. C. nous écrit la lettre suivante. Nous prions nos lecteurs d'en prendre bonne note, car il faut de toute nécessité donner à nos jeunes qu'y vont nous représenter sur les champs de bataille toutes les avantages qu'ont les autres bataillons. Il n'est pas nécessaire de donner de grosses sommes pour cela. Que chacun fasse sa petite part et le montant nécessaire sera bientôt trouvé.

Comme le dit le Capt. Coyne nous serons heureux de nous charger des contributions qu'on voudra bien nous envoyer.

Moncton, N. B.
Le 25 février 1916.

Par la voix de votre journal, je désire faire appel aux Acadiens des Provinces Maritimes, pour leur généreux concours afin de prélever un fonds suffisant pour l'organisation d'une fanfare pour le 165e Bataillon Acadien.

La valeur d'une fanfare dans l'entraînement d'un Régiment ne peut être trop estimé.

Elle accompagne les hommes sur la marche et ses accords joyeux font oublier au soldat ses fatigues et ses peines.

Quand les soldats arrivent au front et prennent leur tour dans les tranchées, c'est leur fanfare qui les rejoint et les conduit au quartier du régiment au son d'harmonieux accords, de même que lorsqu'il reviennent prendre leur repos d'une semaine, les concerts et autres soirées sont de plus grands succès par la coopération de la fanfare.

C'est donc avec pleine confiance que mon appel ne sera pas vain, et chaque Acadien fera une contribution grosse ou petite, pour aider cette cause.

Les contributions devraient être envoyés au Rédacteur du "Madawaska" qui a promis d'ouvrir une liste de souscriptions.

W. A COYNE, Capt.
Adjutant 165e Bataillon.

Les contributions suivantes ont déjà été reçues par M. Coyne
M. O. M. Melanson, M.L.A. $25.00
M.M. Raymond & G. Legere 25.00

Le Whist du Couvent

La partie de carte au profit des œuvres de notre couvent a été un très grand succès. L'assistance était très grande et tout le monde semblait s'amuser à merveille. Les prix étaient très jolis et les heureux gagnants ont eu lieu d'être satisfaits. Après la partie de carte il y eu un splendide goûter qui a fait regretter à beaucoup de voir le carême si près de nous.

Les prix ont été gagnés comme suit :

Prix pour dames : 1er prix, Mde J. W. Hall ; 2e prix, Mde Regis Daigle ; Consolation : Melle Agnes Gagnon.

Prix pour hommes : 1er prix, M. Ernest Larlabous ; 2e prix, John J. Daigle ; 3e prix, Medley Guerrette.

Les récettes ont été bonnes et s'élèvent a près de $77.50. Les magnifiques serviettes sur lesquelles on avait vendu des billets pendant la semaine ont été gagnés par Melle Mathilda Thomas.

Hotel-Dieu St-Basile

L'Hôtel Dieu de St-Basile a publié son rapport annuel. Il est comme d'habitude très satisfaisant. Nous en ferons une analyse la semaine prochaine.

Nous recevons du Capitaine adjudant au bataillon acadien la communication suivante.—

La lettre suivante autorisant le transfère des Acadiens-Français enrolés dans des bataillons pour le front dans le 165e, F. E C. a été envoyée à tous les officiers commandants.—Traduction :

Toute opportunité doit être donné aux Acadiens Français de votre bataillon de se faire transférer s'ils le désirent et aucune obstacle ne doit s'opposer a ce que ce désire soit connu.

Caron Brook

La tempête fait rage, poussée par un vent d'une vitesse épouvantable. Le froid est intense, un vrai froid de février comme on en avait dans le bon vieux temps. Les chemins sont remplis, impraticables, et les gens sont prisonniers dans leurs maisons. Et pourtant, malgré la tempête, malgré les chemins affreux, voici quelqu'un qui se hasarde à sortir . . C'est M. Joseph Labrie . . où va-t-il ? Qui peut le faire sortir dans un temps pareil ? . . Une chose très importante sans doute ? En effet, M. Labrie s'en va être le parrain du nouveau bébé de M. Théodore Pelletier.

--N'est-ce pas aussi M. Labrie qui était parrain chez M. Jos David ? —Non, il était parrain chez M. Victor Soucy. et il était assistant du parrain chez M. Jos David.

M. Labrie a-t il donc pris un contrat pour être de cérémonie ? On le dit. Le fait est que bon an mal an, M. Labrie porte au baptême une quinzaine d'enfants et comme tout le monde aime M. Labrie, celui-ci, qui aime sans position espère bien faire des progrès et augmenter encore sa moyenne. Nous le lui souhaitons de tout cœur.

R. I. P.

Nous avons appris avec regret la mort presque soudaine de M. Jean Roy, autrefois de St-Basile. M. Roy est décédé le 9 février chez sa fille Mde François Nadeau, à Waterville, Me après une maladie de deux jours seulement. Ses funérailles ont eu lieu le douze courant. Le défunt avait toujours été un citoyen modèle, et malgré son absence aux Etats-Unis, il avait toujours été des notres par le cœur. Il était le père de M. Alfred Roy, ingénieur civil de Montréal, que nous prions de bien vouloir accepter nos sympathies les plus sincères.

Abonnez-vous au "Madawaska"

Faites bien attention ! !

C'est avec plaisir que nous offrons un cordial merci à nos clients pour le généreux patronage qu'ils nous ont accordé jusqu'à présent et nous désirons que beaucoup se joindront à eux encore à l'avenir afin de contribuer au progrès de notre maison.

Nous accordons toute l'attention et le travail nécessaire pour que notre atelier puisse éclipser tout ce qui s'est offert ailleur jusqu'à aujourd'hui et nos efforts dans l'accomplissement de notre tache consiste à satisfaire notre clientèle.

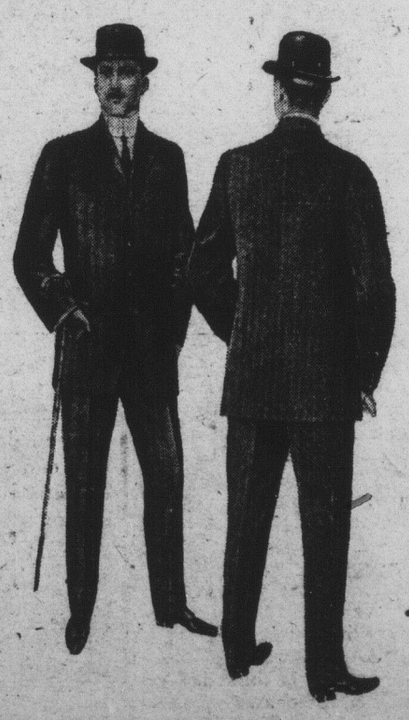

Peu importe si vous êtes difficiles peu importe qu'elles sont vos idées sur le style que vous voulez choisir, vous vous devez à vous-mêmes de visiter notre atelier qui est reconnu pour être un des meilleurs de la ville et des environs et de plus nous vous garantissons satisfaction ou nous vous remettrons votre argent or à ces conditions il n'y a pas à hésiter.

Les Anglais disent que c'est en le mangeant qu'on connait la qualité du pudding et bien certainement vous pensez comme eux.

lors c'est en voyant nos ETOFFES et nos FOURRURES que vous jugerez de la qualité qu'on vous offre.

Nous avons un bel assortiment d'Etoffe à Pardessus, de Drap noir, Serge bleue, et noir, Vecunas et Tweed de fantaisie pour habillements d'hiver.

insi que peaux de loutre, mouton de perse, doublures en rats-musqués.

Venez nous voir avant d'aller acheter ailleurs

J. H. N. GOSSELIN
Marchand-Tailleur - Edmundston, N. B.

N'oubliez pas d'aller à la Grande Mascarade au patinoir Cutnam Mardi Gras

CARTES D'AFFAIRES

Casier Postal "S" Tél. 28-41
MAX. D. CORMIER
B. A.
Avocat, Notaire Public
EDMUNDSTON, -:- N. B

A. M. CHAMBERLAND
B. A.
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC
Bureau : Grand Falls
St-Léonard, tous les jeudis de chaque semaine
Anderson Siding, le 15 de chaque mois.

Phone 34
PIO H. LAPORTE
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, -:- N. B

Casier Postal Tél. 46
A. M. SORMANY, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, -:- N. B.

J. A. GUY, M. D.
Medecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, -:- N. B.

DR Z. VEZINA
Ex-élève des Hôpitaux de Paris.
—Medecin spécialiste—
de l'Hôpital de Fraserville
Spécialité : Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge.
Bureau : 151 rue Lafontaine
Fraserville, P.Q.
Tél. Kamouraska, No. 325
Tél. National " 519
Heures de Bureau :
10 hrs à 11.30 hrs a. m.
2 hrs à 5 hrs p. m.
Soir : 7 à 8 P.M.

Téléphone, 18
J. A. RATTÉ
Médecin-Vétérinaire
EDMUNDSTON, -:- N B.

Casier Postal, 8 Téléphone
JOHN J. DAIGLE
MARDHAND GENERAL
EDMUNDSTON, -:- N. B.

FIRMIN MICHAUD
Marchand de Liqueurs
ST-LEONARD, :-: N. B.

A. E. THIBAULT
MARCHAND DE MEUBLES
Assortiment complet
EDMUNDSTON, :-: N. B

J. A. DAIGLE
HOTELLIER
ANDERSON SIDING, : : N B.

NEW VICTORIA HOTEL
Rue Victoria
Chambres confortables. Service de premier ordre.
Salles d'échantillons à la disposition des voyageurs.
Mme W. F. BOURGOIN,
Edmundston, N. B

UNION MUTUAL LIFE INS. CO.
A. P. LABBIE,
Manager.
Agence : FORT KENT, Maine
Résidence : Edmundston, N.B.
UNION MUTUAL LIFE INS. CO.